

## Lancement du recensement des projets d'Éducation Artistique et Culturelle 2020-2021

Poitiers, le 11 janvier 2021,

Madame, Monsieur,

Le 14 décembre dernier, nous vous informions du lancement imminent de la phase de recensement des projets d'Éducation Artistique et Culturelle proposés aux élèves de votre école ou de votre établissement.

**Ce recensement est désormais ouvert (11 janvier - 10 avril 2021).** Il permet, **à l'échelle nationale**, de connaître l'état d'avancement de l'objectif présidentiel et ministériel : 100% des élèves doivent pouvoir bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité durant leur scolarité obligatoire.

**A l'échelle de l'école ou de l'établissement**, cette campagne de recensement permet à la communauté éducative de réaliser une synthèse très précise sur le déploiement du volet culturel dans le Projet d'Établissement. En effet, c'est avec ces données que chaque directeur ou chef d'établissement peut mieux piloter, en concertation avec l'équipe pédagogique, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) proposé à chaque élève. Il est donc nécessaire mais surtout très utile de réaliser avec précision ce recensement des projets EAC pour orienter la stratégie éducative dans le domaine des arts et de la culture et pour proposer un volet artistique et culturel riche, diversifié, répondant aux besoins spécifiques des élèves, facteur de cohésion sociale et de réussite scolaire.

### **Premier temps : renseigner le volet culturel dans l'application ADAGE\***

**Une dizaine de minutes suffisent** pour réaliser la première partie du recensement des projets EAC. Il faut pour cela avoir à votre disposition le document sur le Projet d'Établissement. Vous devrez ensuite vous connecter à ADAGE (via ARENA dans l'intranet) puis copier/coller les 3 ou 4 axes du volet culturel dans la première partie du module de recensement. [La vidéo "Remplir les axes du volet culturel de l'école/établissement"](#) vous aide à renseigner ces quelques informations. Nous vous conseillons de renseigner ces informations dans l'application dès que possible (avant fin janvier 2021).

### **Second temps : renseigner les enseignements artistiques, les projets EAC et les actions artistiques et culturelles**

Existe-il une chorale, une classe à horaires aménagés, un enseignement optionnel ou de spécialité au sein de l'école ou de l'établissement ? Quels projets EAC ont été prévus cette année ? Lesquels se sont déroulés, lesquels sont ajournés, lesquels auront lieu ? Chaque enseignement artistique, projet EAC ou action doit être intégré dans l'outil de recensement de l'application ADAGE (si besoin, [les tutoriaux sont ici](#)). Pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'avoir à votre disposition l'ensemble des projets et actions EAC programmé.e.s cette année. Le temps de saisie de ces informations peut aller de quelques minutes à une heure environ.

### **Et ensuite ?**

Lorsque toutes les informations seront saisies, rendez vous dans l'onglet "Statistique" d'ADAGE. Vous pourrez alors voir classe par classe, élève par élève, quel Parcours d'Éducation Artistique et Culturel a été proposé et quelles stratégie éducative et pédagogique doit être mise en place pour atteindre le 100% EAC.

Bien évidemment, la DAAC reste à vos coté tout au long de cette phase de recensement. N'hésitez pas à nous contacter.

*Avec toute notre considération,*